Image not found or type unknown

Dettes soldées au 15/08/2010

Par **lamharzi**, le **21/09/2010** à **17:02**

Bonjour,
Après avoir eu un accord avec un huissier de justice, de réglé la somme de 810,65 Euros au lieu des 1068,18 E (c'est à dire que je règle pas les intérets et les frais) concernant une dette que je dois, il s'avèrent que l'accord n'est plus valable car l'huissier à été licencié qu'elle a mal fait son travail, et après avoir réglé ma dette en 8 mensualité, fin le 15/08/2010, la responsable d'huissier me réclame le reste la somme de 300 et quelque.

Ma question est a t'elle le droit (la responsable d'huissier) de rompre cet accord et m'obligé à payer le reste?

En sachant que cet accord à été fait par téléphone, j'ai un écris mais sur ce papier figure les intérets, et les frais.

Merci de répondre, je vous en remercie d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés